

Compte-rendu du Conseil communautaire

Vendredi 21 décembre 2018

Siège de la Communauté de communes

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MAX IVAN

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. JULIEN MERLE, M. GERARD SANJULLIAN, M. JOSEPH SAURA, vice-présidents ; M. Hervé AURIACH, Mme Christine WINKELMANN, MME MARLENE THIBAUD, MME BRIGITTE MACHARD, MME FABIENNE MINJARD, M. DANIEL SANTANGELO, MME YOLANDE SANDRONE, MME CLAIRE BRESOLIN, M. VINCENT FAURE, M. HENRY TROUILLET, M. ALAIN BESUCCO, M. JEAN-PIERRE DELFORGE, M. HENRI COPIER

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME FRANÇOISE CARRERE A MME FABIENNE MINJARD ; MME MARYVONNE HAMMERLI A M. ALAIN BESUCCO ; MME MARIE-JOSE AUNAVE A M. HENRI COPIER

ABSENTS : MME ELVIRE TEOCCHI, M. LIONEL MURET, M. JEAN-PAUL MONTAGNIER, M. FABRICE LEAUNE, M. JEAN-MARC PRADINAS, M. LOUIS DRIEY, M. ERIC LANNOY, M. CLAUDE RAOUX, MME LYDIE CATALON, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME BERANGERE DUPLAN, MME MARY-LINE BARBAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VINCENT FAURE

Les membres du conseil sont accueillis par M. Max IVAN, Président qui leur souhaite la bienvenue.

Le Président procède à l'appel des conseillers.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 30.

Il propose ensuite la candidature de M. Vincent FAURE pour occuper la fonction de secrétaire de séance. Proposition acceptée.

Le président demande si les conseillers ont des observations à formuler sur les comptes-rendus des séances du 27 septembre et du 29 novembre derniers.

Aucune observation n'est formulée.

DELIBERATION N°2018-114 : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSURANCE DE LA COLLECTIVITE (DOMMAGES AUX BIENS, RESPONSABILITE CIVILE, FLOTTE AUTOMOBILE) / APPROBATION

Rapporteur : M. Gérard SANJULLIAN

Une consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée, en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue de l'attribution du marché d'assurance de la collectivité (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile), à compter du 1^{er} janvier prochain et pour une durée de trois ans.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 20 et 21 décembre derniers pour prendre connaissance du dossier d'analyse des offres et décider de l'attributaire de ce marché.

Le conseil communautaire est donc appelé à entériner le choix de la commission, qui s'est portée sur :

- L'offre de la société SMACL pour le lot 1 (dommages aux biens) pour un montant annuel de 4451 €,
- L'offre de la société SMACL pour le lot 2 (responsabilité civile) pour un montant annuel de 1589 €,
- L'offre de la société SMACL pour le lot 3 (flotte automobile) pour un montant annuel de 10 045 €,

Le conseil est également appelé à approuver la dévolution de ce marché et à autoriser le Président à le notifier au titulaire.

Le rapporteur entendu,

Le conseil délibère,

Approuve l'attribution du marché d'assurance de la collectivité à :

- La société SMACL pour le lot 1 (dommages aux biens) pour un montant annuel de 4451 €,
- La société SMACL pour le lot 2 (responsabilité civile) pour un montant annuel de 1589 €,
- La société SMACL pour le lot 1 (flotte automobile) pour un montant annuel de 10 045 €,

Soit un total annuel de 16 085 € pour les trois lots.

Autorise le Président à notifier ce marché au titulaire et à signer tous les actes y afférant, notamment les actes ultérieurs de sous-traitance,

Dit que la dépense correspondante sera prévue au budget principal et au budget annexe assainissement 2019, à l'article 6161 des dépenses de fonctionnement.

Madame MACHARD demande s'il y a une baisse du coût par rapport au précédent marché.

Monsieur SANJULLIAN lui répond que le marché actuel, dont la SMACL est déjà l'attributaire, se monte à 26 672 € par an, soit une baisse de 40 % tous lots confondus.

Monsieur SAURA demande si les franchises ont été revues à la hausse, ce qui justifierait cette diminution des prix du marché.

Le DGS lui répond qu'elles sont en tous points identiques à celles du précédent marché.

M. AURIACH s'étonne de cette baisse et demande comment on peut la justifier.

Le DGS lui répond qu'il y a eu une mise en concurrence plus avérée (entre 3 et 4 offres par lot) que lors de la précédente consultation, que le lot n°1 a fait l'objet d'une négociation menée par le bureau d'études et que le bilan de sinistralité de la communauté de communes est plutôt favorable ces dernières années, hormis pour la flotte automobile.

Après ces précisions, Le rapporteur demande de passer au vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Adoptée à l'unanimité

La séance étant close, le Président remercie les élus qui se sont déplacés, grâce auxquels la séance a pu se tenir, sans avoir besoin de convoquer à nouveau le conseil sans quorum.

PROCHAINES REUNIONS

 **Réunion de bureau** : mardi 8 janvier à 9 h

 **Réunion de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)** : jeudi 31 janvier 2019 à 18 h

 **Réunion du conseil communautaire** : jeudi 31 janvier 2019 2018 à 18 h 30